



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°14

Page 1 sur 1

Réunion restreinte du 08 avril 2026

Président : M. BOUQUET Jérôme.

En Visio : Mme DELORT Catherine. MM. BARIS Jean François. REPENTIN Eric

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

MATCH NON JOUÉ

Match n° 53966303 du 05/04/2026 en D4 POULE B VANDRÉ FC 1 – ST CHRISTOPHE 17 AS 2

Match non joué.

La commission des Championnats Coupes et Challenge a pris connaissance des mails du 06/04/2026 de Monsieur JP SORIGNET, de Monsieur EL HADDAD ADIL.

Le Club de **VANDRÉ FC 1** n'a pas pu disputer le match, car seuls sept joueurs étaient présents au moment du coup d'envoi.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a déclaré l'équipe de **VANDRÉ FC 1** Forfait.

S'agissant de leur 3^{ème} Forfait. L'équipe de **VANDRÉ FC 1** est déclarée **FORFAIT GÉNÉRAL** (art 19 des RG).

FRAIS ARBITRAGE

Match n° 53966303 du 05/04/2026 en D4 POULE B VANDRÉ FC 1 – ST CHRISTOPHE 17 AS 2

La commission des Championnats Coupes et Challenge a pris connaissance des mails du 06/04/2026 de Monsieur JP SORIGNET, de Monsieur EL HADDAD ADIL.

Les frais kilométriques de 54 euros de Monsieur EL HADDAD ADIL. (Arbitre de la rencontre) seront payés par le Club de VANDRÉ FC.

Le Président,
Jérôme BOUQUET

La secrétaire de séance,
Catherine DELORT